

MODE OPERATOIRE – APPLICATION INFORMATIQUE ASSISTANTS UNIVERSITAIRES DE MEDECINE GENERALE- VAGUE 6 (2019-2021)

Profil AUMG (Assistants Universitaires de Médecine Générale)

Il est préférable d'utiliser cette application sur Mozilla Firefox.

I- Points importants

Cette application informatique concerne le dépôt des dossiers pour le recrutement d'AUMG (Assistants Universitaires de Médecine Générale) de la vague 6 : 2019-2021.



Si vous êtes un jeune médecin intéressé par le dispositif d'AUMG, vous devez au préalable vous rapprocher du DUMG (Département Universitaire de Médecine Générale) de votre Université (ou d'une Université avec laquelle vous souhaitez travailler) afin de lui présenter votre projet.

Chaque acteur du projet (Université, structure de soins, et AUMG) devront compléter une partie de l'appel à candidatures, mais auront accès à l'ensemble des informations en lecture seule.

Seules les Universités ont la responsabilité de joindre les pièces justificatives demandées (les structures de soins et les AUMG ne peuvent pas le faire).

II- Informations d'ordre général

La connexion :

-L'Université qui recrute doit se connecter en premier, avant la structure de soins et l'AUMG pressenti.

-Elle va saisir votre email et vous allez donc recevoir un mail de bienvenue de l'application avec vos identifiants de connexion.



Si l'Université vous indique avoir complété ces informations sur le candidat pressenti mais que vous n'avez pas reçu de mail de bienvenue merci de :

- Regarder dans vos courriers indésirables
- Prendre contact avec l'ARS IDF

Pour compléter votre demande :

- Plusieurs items avec astérisques rouges doivent obligatoirement être complétés et sont donc bloquants pour la suite de la saisie lorsqu'ils ne sont pas renseignés.



Valable pour tous les onglets : Si vous quittez l'application et/ou l'onglet concerné sans cliquer sur « Enregistrer », toutes les informations saisies sur la page seront automatiquement supprimées.

Une fois le premier onglet complété par l'Université (Identification) les Universités, les structures de soins et les AUMG peuvent compléter les différents onglets dans n'importe quel ordre.

Si vous n'arrivez pas à changer d'onglets, cliquer sur « afficher » dans le tableau des candidatures de l'onglet identification, puis sur l'onglet que vous souhaitez.

Les AUMG pressentis devront compléter les onglets suivants :

-Projet de création

-Candidat

-Engagement (à compléter avec l'Université et la structure de soins partenaire)

Les autres onglets seront en lecture seule pour le profil AUMG et complétés soit par l'Université, soit par la structure de soins.

NB : au-dessus de chaque page, une phrase en rouge vous précise par qui l'onglet doit être complété.

La consultation des résultats

-Vous aurez accès aux résultats après la commission de sélection (qui se tiendra le 21 Mai 2019) en vous connectant sur cette application avec vos identifiants (onglet « Nouvelle demande » et sous-onglet « Décision »).

-**Rappel** : merci de bien vouloir consulter le cahier des charges du dispositif avant tout dépôt de candidature.

III-Mode opératoire

1^{er} étape : (une fois les identifiants de connexion reçus par mail).

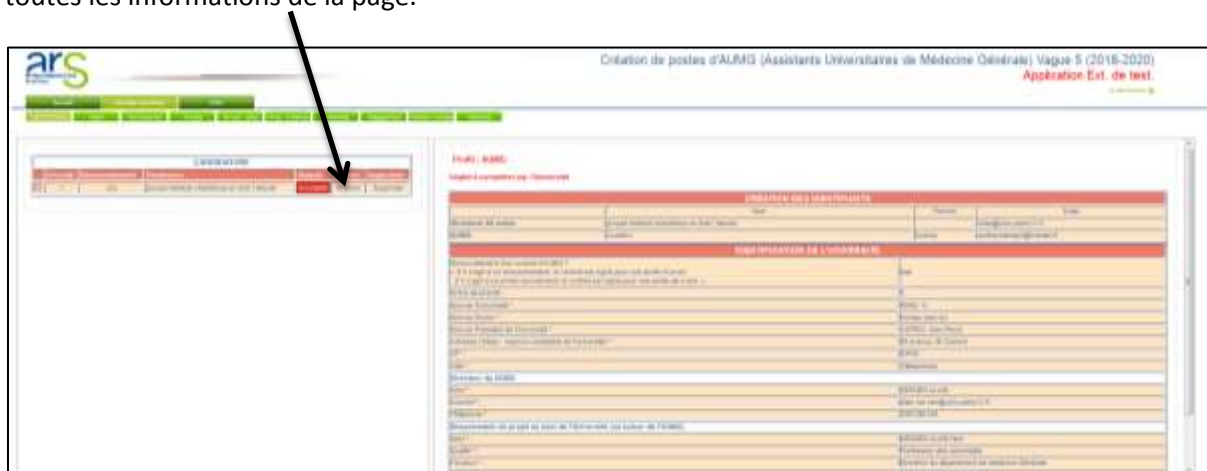
Prendre connaissance des informations mentionnées sur l'onglet accueil.

2^{ème} étape : Création d'un dossier pour un poste d'AUMG

Onglet identification :

NB : cet onglet est en lecture, vous ne pouvez pas le modifier car c'est l'Université qui doit le compléter.

Vous pouvez cliquer sur « afficher » à gauche sur le tableau des candidatures afin de voir apparaître toutes les informations de la page.



Il est normal à ce stade que le dossier soit incomplet car tous les onglets n'ont pas encore été complétés.



Vous et vos partenaires pouvez compléter les différents onglets dans l'ordre que vous souhaitez pour votre candidature, mais TOUS les onglets doivent obligatoirement être complétés à

la date de clôture de l'appel à candidature (le 29 Mars 2019) pour que votre demande soit prise en compte.

Onglet Identification du partenaire

- Cliquer sur afficher sur le tableau des candidatures
- Cliquer sur l'onglet « identification du partenaire »



Cet onglet est à compléter par la structure de soins partenaire du projet ; vous y avez donc accès en lecture seule et pouvez consulter les informations transmises par la structure de soins, dans le cas où elle aurait commencé à compléter cet onglet.

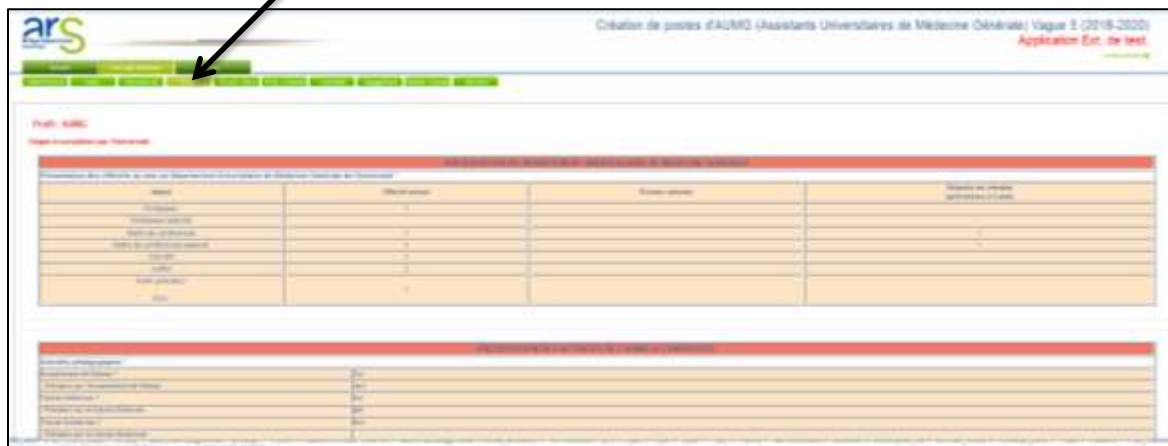


Onglet « Partenariat »



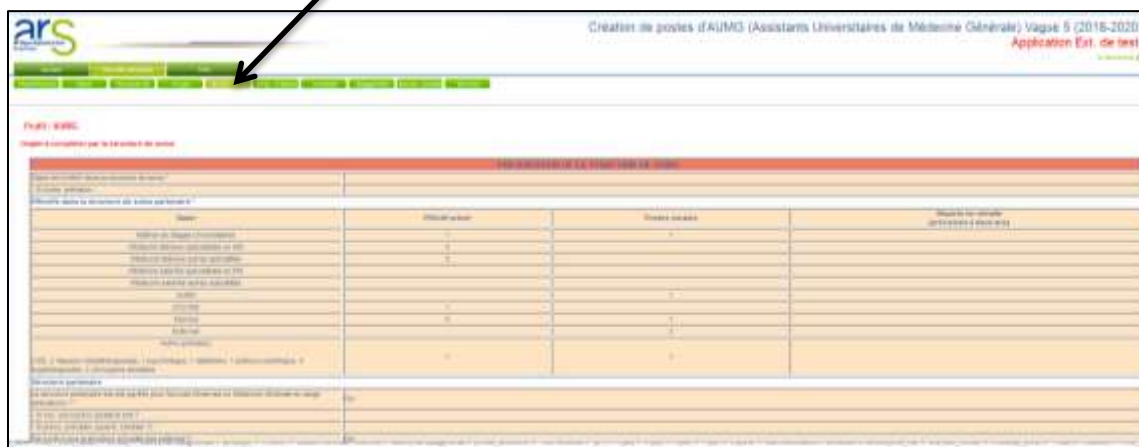
Cet onglet est complété par l'Université et la structure de soins partenaire du projet, vous y avez donc accès en lecture seule.

[Onglet « Projet universitaire »](#)



Cet onglet est à compléter par l'Université uniquement. Il apparaîtra donc en lecture seule afin que vous puissiez consulter les informations transmises par l'Université.

[Onglet « Structure de soins »](#)



Cet onglet est à compléter par la structure de soins partenaire du projet, vous y avez donc accès en lecture seule.

Onglet « projet création » :



Vous devez compléter cet onglet.

Cet onglet nous permet de savoir si vous souhaitez faire les 2 années dans la structure de soins partenaire ou si vous avez pour projet de créer une maison de santé en parallèle.

Merci de compléter l'ensemble des items demandés et de cliquer sur « enregistrer » en bas de page.

Onglet candidat :

Vous devez compléter cet onglet.



N'oubliez pas de cliquer sur « enregistrer » en bas de page une fois toutes les informations complétées.

NB : toutes les informations demandées dans cet onglet sont obligatoires.

Onglet engagement

Sur cet onglet vous devez uniquement cocher la case « *J'atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des informations mentionnées dans cet appel à candidatures et être disponible pour un*

poste d'AUMG à partir du 1er Novembre 2019. Je m'engage à rester sur ce poste d'AUMG pendant 2 ans. »

Vous devez également inscrire la date à laquelle vous remplissez cet onglet, en bas à droite de la page.

Ensuite, cliquer sur le bouton « modifier » en bas de page.



L'Université vous joindra par la suite par mail le document PDF généré par cet onglet que vous devrez signer et lui renvoyer afin qu'elle puisse le joindre à cet appel à candidatures.

[Onglet « joindre un fichier »](#)

Cet onglet vous est proposé en lecture seule car c'est l'Université qui a la responsabilité de joindre les pièces justificatives obligatoires indispensables à la constitution du dossier, c'est-à-dire :

- CV du candidat pressenti
- Lettre de motivation du candidat pressenti
- Lettre d'engagement co-signée par le Doyen de l'Université et le responsable de la structure de soins (générée par l'onglet « Engagement ») et l'AUMG.
- Toute pièce jugée utile à l'étude du dossier

***NB :** vous pouvez voir en haut à droite le nombre de fichiers déjà téléchargés par l'Université mais vous ne pouvez pas les consulter.*

[Onglet « dossier complet »](#)

Cet onglet est à compléter par l'Université et vous est donc proposé en lecture seule.

NB : l'Université atteste de la complétude du dossier une fois :

-que tous les onglets ont été complétés par les 3 partenaires du projet (Université, AUMG, et structure de soins)

-que toutes les pièces justificatives ont été téléchargées par l'Université

Quand l'Université aura complété cet onglet, vous verrez apparaitre 2 croix à gauche des phrases :

Création de postes d'AUMG (Assistants Universitaires de Médecine Générale) Vague 5 (2018-2020)
Application Ext. de test

Profil : AUMG
Appréciation complète par l'Université

Dossier complet

X J atteste avoir déposé les 4 pièces justificatives obligatoires, à savoir :

- CV du candidat présenté
- Lettre de motivation du candidat présenté
- Attestation du candidat présenté de non bénéfice à un autre dispositif de soutien à la formation médicale (CESP, PFMG)
- Lettre d'engagement co-signée par le Doyen de l'Université, le responsable de la structure de soins, et l'AUMG (générée par l'onglet « Engagement »).

X J atteste que mon dossier de candidature pour un poste d'Assistant Universitaire de Médecine Générale est complet.

3^{ème} étape : impression de la candidature

Vous pouvez enregistrer sous format PDF et/ou imprimer votre candidature en cliquant sur l'icône PDF, dans l'onglet « Nouvelle demande » et le sous-onglet « Identification ».

Création de postes d'AUMG (Assistants Universitaires de Médecine Générale) Vague 5 (2018-2020)
Application Ext. de test

Profil : AUMG
Appréciation complète par l'Université

Identification des renseignements

Nom	Prénom	Sexe	Statut
...

Détails de la candidature

...

Profil du candidat

...

Attestation de non-bénéfice à un autre dispositif de soutien à la formation médicale

...

Attestation de non-bénéfice à un autre dispositif de soutien à la formation médicale

...

4^{ème} étape : consultation des résultats

Le dernier onglet « Décision » vous permet de consulter la décision de l'ARS sur vos candidatures, une fois la commission passée.

Pour cela, il vous faut, le cas échéant :

- cliquer sur l'onglet « Nouvelle demande »
- cliquer sur l'onglet « Identification »
- cliquer sur la case « Afficher » dans le tableau à gauche
- cliquer sur le sous onglet « Décision ».

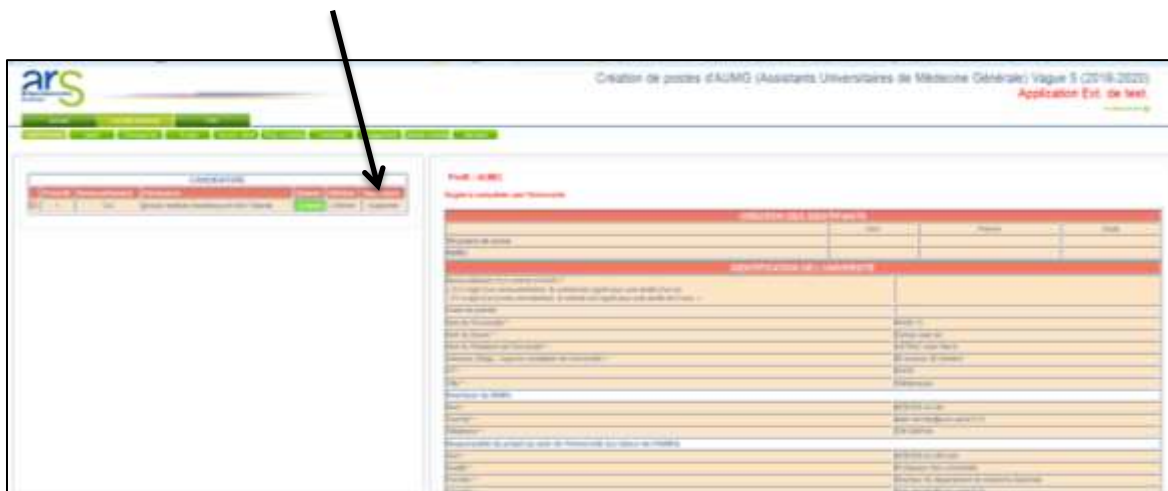


Remarques d'ordre général :

Vous pouvez à tout moment pendant la durée de l'appel à candidatures :

-Changer des éléments de votre candidature dans les différents onglets puis cliquer sur « Modifier » à la fin de la page :

-Supprimer votre candidature en cliquant sur « Supprimer » dans le tableau à gauche de l'onglet « Identification ».



Merci pour votre lecture et votre attention.

Votre contact ARS IDF : ars-idf-asp@ars.sante.fr